









## Préavis de grève du 12 septembre : un contournement de la loi inacceptable.

Le lundi 12 septembre 2022, la direction décide de faire passer la diffusion de Télématin et ses éditions de la matinée via l'antenne de Romainville. Un dispositif prévu pour assurer la continuité d'activité. Autrement dit : assurer la diffusion en cas de force majeure (pandémie, guerre, etc.).

Quel cas de force majeure a bien pu survenir ce jour-là?

Aucun bien sûr si ce n'est le mouvement de grève contre le projet Tempo très suivi au centre de diffusion et d'échanges du siège.

Cela crée un précédent inacceptable pour l'intersyndicale qui avait appelé à la grève : le contournement de cette dernière par un dispositif qui n'est pas prévu à cet effet, et géré par une entreprise extérieure qui plus est.

De plus la direction et les rédacteurs en chef des éditions nationales de France 3 ont réalisé leurs journaux dans des conditions normales, alors que la scripte de service était gréviste. C'est inacceptable et cela a été fait malgré les protestations vives de l'intersyndicale.

Dans l'intérêt des salariés et pour ne pas que cela se reproduise nous allons donc nous tourner vers nos conseils pour donner la réponse qui nous semblera la plus adaptée.

Quant au projet Tempo, le combat ne fait que commencer!

Paris, Le 14 septembre 2022.